mardi 12 AL 20.30

le Thônésien

ORGANE DE L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE THÔNEX

Rédacteur responsable : Robert BRON, 49, route de Mon-Idée

Compte de chèques postaux 12-15184

Message présidentiel

L'INDIGNATION N'EST Q'UN CONSTAT D'ÉCHEC

Savez-vous ?

Savez-vous que lors des dernières élections municipales de mai 1975, les Libéraux ont manqué de justesse d'obtenir un quatrième siège au Conseil Municipal de Thônex.

En effet, pour 3 voix, -oui vous avez bien lu : 3 voix- un des deux nouveaux sièges est allé aux Radicaux, l'autre étant pris par les Socialistes.

L'obtention de ce quatrième siège nous aurait certainement permis de revendiquer une participation au Conseil Administratif où un candidat libéral compétent aurait été à même d'apporter une contribution efficace à la gestion de notre Commune.

Il convient donc de tirer la conclusion de cet échec réel. Avec un petit effort de chacun de ses membres et sympathisants, notre représentation aurait été singulièrement étoffée. Que ceux qui ont jugé inutile de se déplacer, que ceux qui ont oublié d'encourager leurs amis à soutenir de nouveaux candidats, que ceux qui ont dispersé leurs voix, se sentent aujourd'hui concernés !

C'est dans 3 ans qu'il conviendra alors de nous souvenir de nos "erreurs" afin de tenter de renforcer notre position à Thônex dans l'intérêt général de notre Commune.

R. DIDAY

Plan d'aménagement

En novembre 1975, Monsieur Nicolas Casaï déposait sur le bureau du Conseil administratif une proposition pour l'étude d'un plan d'aménagement communal à Thônex. Depuis l'établissement du plan alvéolaire réalisé il y a presque dix ans, bien des choses ont changé. Ce plan alvéolaire englobe de vastes régions dépassant le cadre communal et n'est pas à l'échelle des parcelles, donc peu utilisable sur le plan communal.

Monsieur Casaï s'inquiétait non sans raison que l'on puisse construire, avec la bénédiction de l'Etat, un immeuble de 17 étages tel qu'Apollo, véritable monument de béton écrasant par sa masse son voisinage (dont les immeubles du chemin Jeandin, propriété de la Commune), et supprimant des vues sur les Voirons, sans que les habitants concernés : locataires d'immeubles ou propriétaires de villas, ou même notre Conseil administratif puissent exercer une opposition ayant une chance de succès.

La Commission d'études et d'urbanisme s'est réunie depuis le mois de novembre presque chaque mois, afin d'étudier les modalités des propositions formulées par Monsieur Casaï. Enfin, lors de sa séance du mardi 11 mai, le Conseil administratif et la commission ont décidé à l'unanimité de nommer un ingénieur, un géomètre et un architecte afin de rédiger un manuel pratique destiné aux habitants de la Commune, qui y trouveront tous les renseignements concernant l'inventaire de ce qui existe et les possibilités futures pour des constructions pouvant être réalisées en vertu de la loi cantonale sur les constructions dans des zones non bâties.

Cet inventaire a pour but de récolter toutes les données relatives à l'état actuel du territoire concerné et portera essentiellement sur :

- les circulations,
- l'habitat,
- les équipements publics et privés,
- la protection des sites.

Ce groupe de travail, dans une première étape, rédigera ce manuel avec la collaboration des autorités municipales et cantonales. D'autres tâches pourront par la suite être confiées à cette commission, afin de répondre positivement à une partie des collectivités locales désirant l'établissement de plans de quartier, afin de protéger le caractère des hameaux existants, soit Villette - Thônex - Fossard d'une part, et d'en harmoniser le développement d'autre part, en prévenant pendant qu'il est temps les dangers pouvant les menacer. Nous tenons à remercier Monsieur Nicolas Casaï pour son initiative qui vient à temps et Monsieur Jean-Marie Duret, architecte, qui collabora étroitement à ces travaux.

La rédaction

Stade omnisports des Trois-Chênes

Un article de notre journal paru en mars dernier a pu créer des confusions fâcheuses et injustes sur la loyauté de Monsieur Arthur BUGNA, architecte chargé d'étudier et de réaliser le centre sportif des "Trois-Chênes".

Aussi affirmons-nous ici que Monsieur Arthur BUGNA est digne de la confiance que les trois communes lui ont accordée depuis 1967 pour cette importante création.

Nous savons que Monsieur Arthur BUGNA assume ce mandat avec honnêteté et compétence, comme il le démontre dans les nombreux autres travaux d'architecte qui lui sont confiés.

R. DIDAY, président

Concerne: SEANCE DE PRINTEMPS 1976

Lundi 14 juin à 18 h. à Thônex, devant la Mairie.

Ordre du jour : Communication
Apéritif, vin d'honneur offert
Dîner en commun
Discussion

Inscription au Secrétariat : Madame Lily Sommerhalder
10, chemin des Prés-Courbes
1226 à Thônex

5 jours avant la date de la séance.

Les épouses et les amis des membres sont les bienvenus.

Le Comité

Au Conseil municipal !

UNE FORME PARTICULIÈRE D'INFLATION

A lire les pamphlets de nos collègues socialistes et à entendre les fanfaronnades que ceux-ci répandent sans vergogne dans la population, on pourrait croire que la nouvelle délégation des émules du sociologue Jean Ziegler, de par son action au sein du Conseil municipal de Thônex, a commencé et poursuivi sans désemparer le sauvetage de la Commune qui, atteinte de sclérose manifeste, menaçait de s'engourdir dans une confortable quiétude, sous le murmure lénifiant des "bénis-oui-oui" inféodés au goupillon ou à l'assiette au beurre.

Pour un peu, ces diserts contestataires se prendraient pour les seuls défenseurs de la démocratie et les uniques champions de la liberté ! D'ailleurs, ils ne se gênent guère pour annoncer d'ores et déjà, par la parole et l'écrit, leur intention bien arrêtée de prendre en main la direction des affaires du pays, du canton et de la Commune.

Heureusement qu'au cours des quatre séances qu'a déjà tenues le Conseil municipal depuis les élections du printemps dernier, d'aucuns ont vertement, c'est de saison, remis à leur place ces pourfendeurs de société et de système, ces Don Quichotte prolixes et prompts à attaquer tout ce qui tourne en leur disant tout crûment que Thônex n'avait pas attendu leur arrivée ni compté sur eux pour aller de l'avant dans une période où il fallait doter cette dernière de l'importante infrastructure nécessaire à son développement et qu'elle n'avait que faire, sur le plan des réalisations, ni de leurs théories absconses, ni de leurs leçons inspirées d'une démagogie qui avait fort heureusement, par souci d'efficacité et de respect de la liberté individuelle, été laissée de côté jusqu'alors.

Certes, leur présence parmi nous, quantativement renforcée d'une unité et qualitativement améliorée de par la personnalité marquée de leurs nouveaux représentants, apporte-t-elle, hormis une prolongation pas toujours appréciée de nos séances, une certaine animation à nos débats. Mais d'ici à donner à entendre, comme ces messieurs le proclament en substance dans leur bulletin, qu'ils nous dérangent pas leur remise en question systématique de tous les problèmes communaux, y compris ceux qui ont déjà été réglés, il y a un pas que nous nous garderons bien de franchir, tant il est vrai que ce n'est pas la fraction libérale qui est demeurée en retrait ou en position d'attente, ni dans les discussions qu'il convenait de mener, ni dans les décisions qu'il a fallu prendre.

Lorsque nos collègues de gauche auront compris - et cela viendra sans doute - que notre assemblée communale est davantage appelée à résoudre les problèmes pratiques de la collectivité thônésienne tout entière qu'à servir de point de chute aux théories politiques et doctrinales quelles qu'elles soient, l'intérêt de chaque citoyen sera mieux défendu et le travail en commun des municipaux sera plus efficace.

La rédaction

Le centre sportif des Trois-Chênes

La décision toute de clairvoyance des autorités de nos trois communes d'unir leurs efforts pour réaliser en commun un stade de football, date d'une trentaine d'années. Au fil des ans, les installations se sont développées et elles ont été consacrées en quelque sorte par l'ascension du Club Sportif Chênois en ligue Nationale A.

Devant l'évolution démographique des Trois-Chênes, et les besoins de plus en plus étendus en matière de loisirs, une série de plans furent élaborés, qui se traduirent finalement par le projet actuellement en cours de réalisation et dont le coût est de 18 millions de francs environ. Ce projet, qui a déjà vu la construction de nouveaux terrains de football, d'un stade d'athlétisme, comprend la réalisation de courts de tennis couverts et en plein air, de terrains de pétanque, de piscines couverte et ouvertes, ainsi que les installations de vestiaires et restauration.

Si, dans l'ensemble, ce projet de Centre Sportif rencontre une approbation assez générale, en revanche certaines divergences importantes subsistent quant à sa réalisation.

Sans autre souci que celui de la démagogie, les partis de gauche poussent à une construction complète et pratiquement immédiate, alors que d'autres groupes politiques, dont les libéraux, soutiennent un programme plus réaliste qui tient compte non seulement des possibilités financières des communes mais encore des installations déjà existantes en dehors du Centre Sportif.

C'est ainsi qu'il serait un non-sens de construire aujourd'hui une piscine couverte alors que le bassin de Marcelly n'est que trop peu fréquenté et occasionne un déficit de plus de **Fr. 560.000.—** à la Commune de Thônex !

Par ailleurs, on peut douter de l'opportunité de construire un bassin de plongeon de haut vol pour les quelques rares adeptes de ce sport qui disposent déjà d'installations adéquates aux Vernets. Un plongeoir de 3 mètres doit pouvoir être facilement intégré au bassin de 50 mètres, ceci pour répondre aux désirs des jeunes.

Il semble en fait que la place réservée à la natation soit trop large alors que l'on aurait pu prévoir l'accueil d'autres sports tout aussi populaires. Il n'est certainement pas trop tard aujourd'hui pour étudier cette question.

Très prochainement se posera le problème de la construction des tennis, des terrains de pétanque ainsi que des installations annexes, buvettes et vestiaires. On peut, à ce sujet, se demander s'il convient d'utiliser le baraquement vestiaire déjà en place ou s'il ne serait pas plus judicieux de procéder à une première étape de construction en dur de ces annexes, afin d'offrir à la population des installations de tennis et de pétanque attrayantes.

Là encore une solution qui s'écarte peut-être des plans déjà établis devrait permettre une réalisation qui satisfasse tout le monde et ménage les finances publiques.

A ce propos, nous vous rappelons que notre Parti ne veut en aucune manière s'engager dans un programme de construction sans en connaître les incidences financières. Selon certains calculs, l'exploitation de ce Centre Sportif, une fois achevé, devrait coûter 2 millions de francs environ par an, soit près de Fr. 100.-- par habitant et par année ! C'est pourquoi les Libéraux de Thônex veilleront à ce que les réalisations ne soient faites qu'en fonction des besoins réels et des possibilités des finances de notre commune.

Jacques BOISSONNAS

Conseiller municipal

Humour

Voilà une excellente façon de nous prouver votre imagination et de divertir agréablement nos lecteurs.

Faites-nous parvenir des histoires drôles et des dessins humoristiques se rapportant exclusivement au Parti Libéral de Thônex. Chaque envoi participera à un concours de fin d'année. Des prix intéressants récompenseront les meilleurs.

ASSOCIATION LIBERALE DE THONEX

Le (la) soussigné (e) déclare adhérer à l'Association libérale de Thônex et s'engage à payer une cotisation annuelle de Fr. 20.--

Nom et prénom
Adresse
Profession
Téléphone

Genève, le Signature :

A remplir et à renvoyer à notre secrétaire,
Madame Lily Sommerhalder,
10, chemin des Prés-Courbes

1226 - Thônex

CCP 12-15184

Progression à froid!

Nombreux sont les propriétaires de villas qui s'inquiètent des conséquences du projet de loi modifiant la loi sur les contributions publiques.

Avant d'indiquer les modifications proposées par le Conseil d'Etat, nous évoquerons la situation d'un propriétaire de villa domicilié à Genève.

Impôt sur la fortune

La valeur fiscale est établie par une commission d'experts de l'Administration fiscale. L'estimation est diminuée de 4 % par année d'occupation, jusqu'à concurrence de 40 %.

Dans le cas d'une villa occupée par son propriétaire depuis plus de 10 ans, nous arrivons, à titre d'exemple, à :

Valeur du terrain	Fr.	100'000.--
Valeur du bâtiment	"	150'000.--
	Fr.	250'000.--
Moins :		
Abattement : 4 % x 10 ans	Fr.	100'000.--
Valeur fiscale	Fr.	150'000.--

Selon l'importance de la fortune totale déclarée, le taux d'imposition varie de 1,75 o/oo à 4,5 o/oo, plus les centimes additionnels cantonaux et communaux qui doublent pratiquement l'impôt debase.

Le projet de loi prévoit un taux d'imposition variant de 1,75 o/oo à 6,0

Augmentation du taux maximum : 33 %.

Impôt sur le revenu

La valeur locative est calculée au taux forfaitaire de 3 % de la valeur fiscale de l'immeuble, prise en considération pour l'imposition de la fortune.

Toutefois, et seulement pour ce calcul, la valeur du terrain prise en considération ne doit pas excéder 1/5 de la valeur du bâtiment. La valeur ainsi obtenue constitue un revenu net. Les frais d'entretien ne peuvent pas être déduits.

Exemple :

Valeur du terrain (1/5 de la valeur du bâtiment)	Fr. 30'000.--
Valeur du bâtiment	Fr. 150'000.--
	Fr. 180'000.--
Moins :	
Abattement : 4 % x 10 ans	" 72'000.--
Valeur fiscale	Fr. 108'000.--
Valeur locative **3 %**	Fr. 3'240.--

Le projet de loi envisage un nouveau taux de **5 %**

Impôt immobilier complémentaire

Cet impôt est calculé sur la valeur fiscale de l'immeuble, sans aucune déduction. Il s'élève à 1 o/oo, le projet de loi envisage un nouveau taux de **1,25 ‰**

Augmentation du taux maximum : **25 %**

Impôt spécial sur bénéfices immobiliers

Quel est le traitement fiscal appliqué à un contribuable qui vend sa villa ?

Le fisc impose le bénéfice net réalisé (différence entre la valeur d'aliénation et la valeur d'acquisition), sur la base d'un barême dégressif qui tient compte de la durée de la propriété :

32 %	lorsque le propriétaire l'a été pendant			moins de	2 ans
25 %	"	"	"	"	4 ans
20 %	"	"	"	"	6 ans
15 %	"	"	"	"	8 ans
10 %	"	"	"	plus de	8 ans

Il n'est pas perçu de centimes additionnels sur cet impôt.

Le projet de loi prévoit un nouveau traitement :

25 % lorsque le propriétaire l'a été pendant moins de 5 ans
15 % lorsque le propriétaire l'a été pendant 5 ans et plus

Il en sera de même pour l'impôt spécial sur les bénéfices de remise de commerce.

Nicolas CASAI